

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROQUEFORT-LA BEDOULE

Département des Bouches-du-Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit janvier, le Conseil Municipal de la Commune de ROQUEFORT-LA BEDOULE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au centre culturel André MALRAUX, sous la présidence de Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 12 janvier 2023.

Conseillers: En exercice: 29 Présents: 28 Pouvoirs: I Quorum: 15 PRESENTS: M. DEL GRAZIA Marc - Mme DEFRANCE Virginie - M. BECUE Jean-Nicolas - Mme VIAL Marjorie - M. CARPENTIER Gilbert - Mme LAMOTTE Diane - M. FREY Max - Mme NAUDIN Viviane - M. BELTRANDO Philippe - Mme MORUZZI-COQUELIN Marie-Christine - Mme VIET Anne-Marie - Mme HOCQUET Marina - M. TARRINI Alain - M. VANDEVOIR Marc - Mme CALDERONE Brigitte - Mme DALLEST Martine - Mme BAUMLE Patricia - M. DIAS Laurent - M. BOSSELUT Cyril - M. CHABAUD Pierre-Yves - M. COQUILLAT Ludovic - Mme DELEAU Virginie - Mme FOURNIER Marie-Thérèse - Mme DOMANICO Evelyne - Mme BONTOUX Jocelyne - M. ENSARGUEX Patrice - M. ORGEAS Jérôme - Mme COSTIOU Pascale.

Secrétaire de séance :

Virginie DELEAU PROCURATIONS : M. PIGNOL Claude à Mme BONTOUX Jocelyne.

Pour : 29 Contre : 0

ABSENTS (Excusés):

Abstentions: 0

N° DELIB_11_2023

Objet : Dénomination de voirie : Escaliers Jean ARGHITTU

Rapporteur: Marc DEL GRAZIA, Maire.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est seul compétent pour délibérer sur la dénomination des rues, places et édifices publics. Sa délibération est exécutoire par elle-même.

Sur notre commune, les escaliers situés entre l'église Sainte Roseline et la route de Cassis, permettant l'accès à l'esplanade Charles De Gaulle ne portent pas de nom.

Afin de rendre hommage à Monsieur Jean ARGHITTU, Monsieur le Maire propose de leur donner son nom.

Jean ARGHITTU fut messager de la Résistance à partir de 1943, alors qu'il était employé des Ateliers Du Nord dans le quartier de la Capelette à Marseille.

Il a ensuite, à partir de 1944, contribué à la libération de Marseille et les environs et au mois d'août 1944, il a contribué au soulèvement de la population contre l'armée allemande à la suite du débarquement de Provence.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le nom de « Escaliers Jean ARGHITTU ».

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré,

APPROUVE le nom de « Escaliers Jean ARGHITTU». **INFORME** la Métropole pour la mise à jour du référentiel de voirie.

Pour Extrait Certifié Conforme, Le 19 janvier 2023.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

AR-Préfecture de Marseille

Acte certifié éxécutoire

013-211300850-20230119-1-DE

Réception par le Préfet : 19-01-2023 Publication le : 19-01-2023 Marc DEL GRAZIA